

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
170^{EME} REUNION
18 FEVRIER 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CLXX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 170^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 170^{ème} réunion tenue le 18 février 2009, a suivi des communications du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, du Commandant des forces de l'AMISOM, ainsi que des représentants de la Somalie, de l'Ethiopie et des Nations unies sur la situation actuelle dans ce pays.

Le Conseil s'est félicité des progrès continus accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti du 19 août 2008 et des autres décisions subséquentes prises dans ce cadre. A cet égard, le Conseil a noté avec satisfaction l'élargissement du Parlement fédéral de transition (TFP) et la prorogation de la transition pour une période de deux ans.

Le Conseil s'est, en outre, félicité de l'élection, le 31 janvier 2009, du nouveau Président du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, ainsi que de la nomination d'un nouveau Premier Ministre. Le Conseil attend avec intérêt la formation d'un Gouvernement d'unité nationale conformément aux engagements pris par les parties somaliennes.

Le Conseil a encouragé les nouvelles autorités de la Somalie à ne ménager aucun effort pour la recherche de la réconciliation et de la promotion d'un processus politique ouvert à tous.

Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation face à la situation sécuritaire en Somalie, y compris son impact négative sur la délivrance de l'assistance humanitaire aux populations somaliennes dans le besoin, ainsi que sa ferme condamnation des actes de violence perpétrés par des éléments qui cherchent à compromettre le processus de paix et la stabilité de la région tout entière. Le Conseil a lancé un appel au TFG pour qu'il prenne rapidement les mesures requises en vue de la mise en place des forces de sécurité conjointes somaliennes, en coordination avec toutes les parties prenantes.

Le Conseil s'est félicité de l'appui que les Nations unies se proposent d'apporter à l'AMISOM, tel que détaillé dans la lettre du 30 janvier 2009 que le Secrétaire général des Nations unies a adressée au Conseil de sécurité. Le Conseil a appelé à la mise en œuvre rapide de ce module d'appui. Dans l'intervalle, le Conseil a réitéré son appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne, conformément à la résolution 1863(2009), toutes les mesures requises afin d'accélérer le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU qui prendra la relève de l'AMISOM et appuiera la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie. Le Conseil a en outre lancé un appel aux partenaires pour qu'ils honorent leurs engagements financiers vis-à-vis de l'AMISOM.

Le Conseil a réitéré son appel aux Etats membres pour qu'ils fournissent les troupes dont l'AMISOM a tant besoin afin de lui permettre d'atteindre son effectif autorisé. A cet égard, le Conseil a réitéré sa gratitude aux Gouvernements du Burundi

et de l'Ouganda pour leur engagement à déployer chacun un bataillon additionnel, ainsi qu'au Nigeria pour l'annonce de sa contribution d'un bataillon dont le déploiement est prévu pour bientôt.

Le Conseil a convenu de se réunir avant l'expiration du mandat actuel de l'AMISOM, à la mi-mars 2009, pour examiner la situation en Somalie.

Addis Abéba, le 18 février 2009

2009

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2297>

Downloaded from African Union Common Repository